

Secrétariat général du gouvernement

Direction des ressources humaines et de la fonction  
publique de Nouvelle-Calédonie

Nouméa, le 18 septembre 2019

N° CS19-3134- 250

**CIRCULAIRE D'INSCRIPTION  
CONCOURS INTERNE POUR LE RECRUTEMENT DANS LE CORPS DES CADRES  
SUPERIEURS DE SANTE DU CADRE DES PERSONNELS PARAMEDICAUX  
DE NOUVELLE-CALEDONIE - ANNEE 2019**

Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie organise un concours interne pour l'accès au corps des cadres supérieurs de santé du cadre des personnels paramédicaux de Nouvelle-Calédonie en vue de pourvoir 1 poste.

**CONDITIONS**

Les candidats doivent être, au 17 octobre 2019, date de clôture des inscriptions, cadre de santé et justifier d'au moins 3 ans d'ancienneté dans son corps et être inscrit sur une liste d'aptitude établie après avis de la commission administrative paritaire compétente

**MODALITES DE DEPOT DU DOSSIER D'INSCRIPTION**

Les candidats disposent de 2 modes d'inscription :

1° utilisation d'un dossier de candidature papier pouvant être, avant le **17 octobre 2019 à 16H00** (le cachet de la poste faisant foi) :

- déposé au rez-de-chaussée de l'immeuble administratif Jacques IEKAWÉ, porte n° 2, 18 avenue Paul Doumer – Nouméa (section concours) les après-midi entre 12h15 et 16h

ou

- transmis par voie postale à la direction des ressources humaines et de la fonction publique de Nouvelle-Calédonie, Service de l'accès à la fonction publique et de la formation initiale – B.P. M2 - 98 849 Nouméa cedex

2° inscription en ligne sur le site : <https://concours.gouv.nc/concours> (au plus tard le **17 octobre 2019 à minuit**)

**Candidat en situation de handicap**

Les candidats en situation de handicap peuvent composer dans des conditions compatibles avec leurs moyens physiques. Pour ce faire, ils doivent accompagner leur demande d'inscription au concours d'un certificat médical précisant les mesures particulières à mettre en œuvre.

**TOUT DOSSIER INCOMPLET OU NON PARVENU A LA DRHFPNC DANS LES DELAIS IMPARTIS SERA REFUSE**

**CLOTURE DES INSCRIPTIONS : LE 17 OCTOBRE 2019 à 16H00**

Pour le président du gouvernement de la  
Nouvelle-Calédonie et par délégation

Myriam BEAUMONT  
Directrice adjointe des ressources humaines  
et de la fonction publique de Nouvelle-Calédonie  
en charge du pôle Fonction publique

**DESTINATAIRES :**

- Mesdames et Messieurs les maires des communes
- Messieurs les présidents des assemblées des provinces îles Loyauté, Nord et Sud
- Mesdames et Messieurs les directeurs des établissements publics de l'Etat et de la Nouvelle-Calédonie
- Monsieur le président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie

**CONCOURS INTERNE  
POUR LE RECRUTEMENT DANS LE CORPS DES CADRES  
SUPERIEURS DE SANTE DU CADRE DES PERSONNELS  
PARAMEDICAUX DE NOUVELLE-CALEDONIE - ANNEE 2019**

**PIECES A FOURNIR**

- la demande écrite d'inscription à concourir dûment remplie et signée,
- deux vignettes de concours à 500 F.CFP ou une vignette de concours à 1000 F.CFP, à se procurer auprès des bureaux de poste de la Nouvelle-Calédonie, de la paierie du Territoire (Centre-Ville – Nouméa) ou des paieries de Koné, Poindimié ou La Foa (*les vignettes devront être collées sur le dossier d'inscription à l'emplacement prévu à cet effet*),
- deux enveloppes timbrées à 75 F.CFP portant le nom, le prénom et l'adresse du candidat (*fournir qu'une enveloppe, si vous souhaitez recevoir votre convocation par mail*),
- un curriculum Vitae,
- copie de l'arrêté de nomination en tant que cadre de santé des personnels paramédicaux de Nouvelle-Calédonie,
- un dossier professionnel en 5 exemplaires (se référer à la fiche « contenu du dossier et règles de présentation »).
- **Si vous êtes en situation de handicap et avez besoin d'un aménagement prévu par la réglementation en matière de concours, vous devez fournir :**
  - une copie de la carte délivrée par la commission leur reconnaissant le statut de travailleur handicapé,
  - le certificat médical ci-joint à faire compléter et signer par un médecin ou une notification de la CRHD précisant les aménagements d'épreuves, dont pourraient bénéficier le candidat

**MODALITE DE DEPOT**

La fiche d'inscription dûment remplie et signée devra être :

1° retournée à la direction des ressources humaines et de la fonction publique de Nouvelle-Calédonie - Service de l'accès à la fonction publique et de la formation initiale – **B.P. M2 – 98849 Nouméa cedex**,

ou

2° déposée à la section concours – **rez-de-chaussée - porte n° 2 - de l'Immeuble Jacques IEKAWÉ 18, avenue Paul Doumer, Nouméa.**

NB : il vous appartient d'informer votre hiérarchie de votre inscription à ce concours.

## MODALITES PARTICULIERES DE DEROULEMENT DES EPREUVES EN FAVEUR DES CANDIDATS EN SITUATION DE HANDICAP

### Les aménagements possibles en faveur des personnes en situation de handicap (à préciser par le médecin ou la CRHD)

- pour les épreuves écrites, il est possible :
  - d'organiser l'installation matérielle : les candidats en situation de handicap sont regroupés dans une salle spéciale
  - de majorer le temps de composition d'un tiers
  - en cas d'inaptitude à l'écriture manuelle : le candidat peut dactylographier ses copies en utilisant une machine à écrire personnelle ou être assisté d'un secrétaire écrivant sous sa dictée
  - concernant la dictée en cas de déficience auditive : recourir à un orthophoniste ou un traducteur de langage gestuel
  - en cas de déficience visuelle : d'établir les sujets en braille ou le faire lire par un secrétaire. Pour rédiger la copie le candidat peut utiliser une machine à écrire ordinaire, de type braille ou tout matériel technique adapté ou rédiger en braille manuscrit
- pour les épreuves orales et écrites, il est possible :
  - d'octroyer d'un temps supplémentaire majoré d'un tiers pour la préparation de l'épreuve
  - de prévoir la présence d'un lecteur de sujet pour les candidats non voyants
- pour les épreuves orales, lorsque la finalité de l'épreuve est principalement le contrôle des connaissances, il est possible :
  - pour les candidats déficients de la parole ou auditifs : d'utiliser la communication écrite

## CERTIFICAT MEDICAL

(à compléter et à signer par un médecin si vous êtes en situation de handicap et si vous souhaitez un aménagement d'épreuve)

Je soussigné(e), Docteur \_\_\_\_\_

Certifie que, le handicap de :  Monsieur  Madame

Nécessite le(s) aménagement(s) suivant(s) :

• pour les épreuves écrites :

- organiser l'installation matérielle : les candidats en situation de handicap sont regroupés dans une salle spéciale
- majorer le temps de composition d'un tiers
- en cas d'inaptitude à l'écriture manuelle : le candidat peut dactylographier ses copies en utilisant une machine à écrire personnelle ou être assisté d'un secrétaire écrivant sous sa dictée
- concernant la dictée en cas de déficience auditive : recourir à un orthophoniste ou un traducteur de langage gestuel
- en cas de déficience visuelle : d'établir les sujets en braille ou le faire lire par un secrétaire. Pour rédiger la copie le candidat peut utiliser une machine à écrire ordinaire, de type braille ou tout matériel technique adapté ou rédiger en braille manuscrit

• pour les épreuves orales et écrites, il est possible :

- octroyer d'un temps supplémentaire majoré d'un tiers pour la préparation de l'épreuve
- prévoir la présence d'un lecteur de sujet pour les candidats non voyants

• pour les épreuves orales, lorsque la finalité de l'épreuve est principalement le contrôle des connaissances, il est possible :

- pour les candidats déficients de la parole ou auditifs : d'utiliser la communication écrite

*Date, signature et cachet du  
médecin*

**FICHE D'INSCRIPTION**  
**CONCOURS INTERNE POUR LE RECRUTEMENT DANS LE**  
**CORPS DES CADRES SUPERIEURS DE SANTE DU CADRE**  
**DES PERSONNELS PARAMEDICAUX DE NOUVELLE-**  
**CALEDONIE - ANNEE 2019 -**

2 vignettes à 500f  
 ou  
 1 vignette à 1000f  
 à coller ici

**CLOTURE DES INSCRIPTIONS**  
**LE 17 OCTOBRE 2019 à 16 H 00**

**RENSEIGNEMENTS**

<input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/> Mme      N° CAFAT : _/_/_/_/_/_/	<b>Activité professionnelle :</b>
Nom de naissance : ..... Nom d'usage : ..... Prénom : ..... Né(e) le : ..... Lieu de naissance : .....	Employeur : ..... Grade actuel : ..... Depuis le : .....
<b>Lieu de domicile habituel :</b> n° ..... rue ..... Commune : ..... code postal : _/_/_/_/_/	<b>Adresse du service :</b>
<b>Adresse postale :</b> B.P. : _/_/_/_/_/      code postal : _/_/_/_/_/ Tél. : _/_/_/_/_/      ou      _/_/_/_/_/	BP : _/_/_/_/_/      Code postale : _/_/_/_/_/ Tél : _/_/_/_/_/      ou      _/_/_/_/_/
E-Mail : _/_/_/_/_/ .....	Mail : _/_/_/_/_/ .....
<b>Position à la date de clôture des inscriptions :</b> <input type="checkbox"/> en activité <input type="checkbox"/> congé longue durée ou longue maladie <input type="checkbox"/> autres (à préciser) : .....	
Etes-vous en situation de handicap : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	
Si vous avez coché oui, avez-vous besoin d'un aménagement : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non (certificat médical à joindre si demande d'aménagement)	
Je reconnais avoir été averti : - qu'en cas de réussite au concours, ma nomination ne pourra être prononcée que si je remplis les conditions statutaires exigées pour me présenter à ce concours - que toute déclaration inexacte ou irrégulière entraîne la perte du bénéfice de l'admission au concours	<b>Signature du candidat</b>



**RECEPISSE D'INSCRIPTION (à remplir par le candidat)**  
**AUCUNE RECLAMATION NE SERA PRISE EN COMPTE SANS PRESENTATION DU PRESENT RECEPISSE**  
 Concours interne ouvert à compter du 19 novembre 2019 - Cadre supérieur de santé – Personnels paramédicaux de NC

NOM - PRENOM :

EMPLOYEUR :

NB : une convocation vous sera adressée. En cas de non réception de cette convocation 48h avant le début des épreuves, il vous appartient de prendre contact avec la D.R.H.F.P.N.C - Tél. : 25.62.50 - section concours.



## EPREUVES DU CONCOURS INTERNE D'ACCES AU CORPS DES CADRES SUPERIEURS DE SANTE

	Coefficient	Durées
<b>I - Epreuve d'admission</b>		
1) Dossier	1	
2) Dans l'hypothèse où le nombre de candidats est supérieur au nombre de postes ouverts au concours, le jury organise une épreuve supplémentaire consistant en un entretien d'une durée maximale de 40 mn (dont 10 mn d'exposé), ayant pour base le dossier déposé par le candidat et portant sur des thèmes tels que l'expérience professionnelle acquise, les formations continues réalisées, le projet professionnel du candidat.	1	40 minutes (dont 10 d'exposé par le candidat)

Toute note inférieure à 5 sur 20 entraîne l'élimination du candidat.

## CONTENU DU DOSSIER ET REGLES DE PRESENTATION

Le dossier doit contenir la présentation du parcours professionnel retraçant les expériences professionnelles et les compétences acquises ainsi que le projet professionnel envisagé dans le cadre de la candidature au concours.

Doit figurer en annexe une copie :

- du curriculum vitae ;
- du ou des diplômes obtenus ;
- des attestations de formation en lien avec les fonctions dévolues au corps postulé ;
- des attestations de travail justifiant le parcours professionnel.

Sur la forme, le dossier doit être dactylographié en police Times New Roman taille 12, interligne simple sur papier blanc de format 21 x 29,7 cm.

La dimension des marges est la suivante :

- droite et gauche : 2,5 cm
- à partir du bord (en-tête et pied de page) : 1,25 cm

Il ne doit y avoir aucun retrait en début de paragraphe.

**CADRE SUPERIEUR DE SANTE DU CADRE DES PERSONNELS PARAMEDICAUX  
DE NOUVELLE-CALEDONIE**

**Catégorie A**

Fonctions :

- encadre des équipes dans les pôles d'activité clinique et médico-technique des établissements
- remplit des missions communes à plusieurs pôles d'activité clinique et médico-technique ou de chargé de projet au sein de l'établissement
- exerce des fonctions d'encadrement correspondant à sa qualification, dans les instituts de formation et écoles relevant d'établissements publics de santé qui préparent aux différentes branches des professions infirmières, de rééducation et médico-techniques ou au diplôme de cadre de santé lorsque les instituts de formation des cadres de santé sont autorisés pour leur qualification d'origine. Dans ce cas, il prend part en qualité de formateur à l'enseignement théorique et pratique et à la formation des élèves et étudiants. Il prend part, le cas échéant, aux jurys constitués dans le cadre du fonctionnement des instituts ou écoles
- exerce des fonctions de collaborateur de chef de pôle, prévues au huitième alinéa de l'article L 6146-1 du code de la santé publique

**CADRE SUPERIEUR DE SANTE**



Rémunération brute approximative  
Fin de carrière : 780 000 FCFP  
Echelon 2 : 507 000 FCFP

↑ A l'issue d'un an de stage

**CADRE SUPERIEUR DE SANTE**



Rémunération brute approximative  
Echelon 1 : 478 000 FCFP